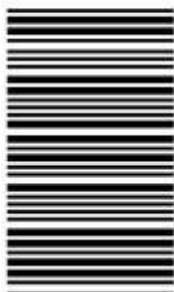


326

F

نام:
نام خانوادگی:
محل امضا:



326F

صبح جمعه
۹۵/۲/۱۷



جمهوری اسلامی ایران
وزارت علوم، تحقیقات و فناوری
سازمان سنجش آموزش کشور

«اگر دانشگاه اصلاح شود، مملکت اصلاح می‌شود.»
امام خمینی (ره)

آزمون ورودی دوره‌های کارشناسی ارشد ناپیوسته داخل - سال ۱۳۹۵

زبان فرانسه

مجموعه حقوق - کد ۱۱۲۶

عنوان مواد امتحانی، تعداد و شماره سؤال‌ها

ردیف	مواد امتحانی	تعداد سؤال	از شماره	تا شماره
۱	متون حقوق به زبان فرانسه	۳۰	۱	۳۰

این آزمون نمره منفی دارد.
استفاده از کتاب قانون مجاز نمی‌باشد.

اردیبهشت‌ماه - سال ۱۳۹۵

حق چاپ، تکثیر و انتشار سؤالات به هر روش (الکترونیکی و ...) پس از برگزاری آزمون، برای تمامی اشخاص حقیقی و حقوقی تنها با مجوز این سازمان مجاز می‌باشد و با متخلفین برابر مقررات رفتار می‌شود.

I – Cochez la réponse correcte.

- 1- par un agent de police, vous contestez la contravention. Sachez que l'amende forfaitaire doit dans un délai d'un mois la constatation de l'infraction ou de l'envoi de l'avis de contravention.
- 1) Verbaliser / régler / de par
 - 2) Verbalisés / régler / d'après
 - 3) Verbalisez / être réglé / à partir de
 - 4) Verbalisé / être réglée / à compter de
- 2- Le procureur reçoit le mineur avec son avocat et l'informe des faits qui Il le convoque à une audience très proche tribunal pour enfants. est fixée dans les 10 jours à 2 mois, pour les mineurs de 13 à 15 ans.
- 1) sont à lui reprochés / dans le / Cette dernière
 - 2) lui sont reprochés / devant le / Celle-ci
 - 3) sont reprochés / par le / Ce dernier
 - 4) le lui sont reproché / au / Celle-là
- 3- Pour qu'il délit de fuite, il faut que le conducteur d'un véhicule, soit (voire un piéton), soit l'auteur d'un accident provoqué par son véhicule. Si le conducteur reste sur les lieux suffisamment longtemps afin que son identité soit connue, la poursuite pour délit de fuite pas lieu.
- 1) y est / quoiqu'il / n'ait
 - 2) en soit / auquel / n'auras
 - 3) y ait / quel qu'il / n'aura
 - 4) y soit / quelqu'il / n'aurait

II – Parmi les expressions soulignées, trouvez celle qui n'est pas correcte.

- 4- La majorité civile c'est l'âge où vous êtes juridiquement considéré comme pleinement capable et responsable par la communauté nationale, libre d'assumer votre orientation professionnelle, autorisé à conclure des contrats, libre de gérer vous-même vos ressources.
- 1
2
3
4
- 5- Les droits civiques désignent les libertés individuelles accordées à tous les citoyens par la loi: le droit de vote, le droit d'exercer une fonction juridictionnelle, l'inéligibilité, le droit de témoigner en justice.
- 1
2
3
4

- 6- On applique actuellement le terme de "jurisprudence" à l'ensemble des arrêts et 1
des jugements qu'ont rendu les Cours et les Tribunes pour la solution d'une 2
3 4
situation juridique donnée.

III – Complétez le texte suivant à l'aide des réponses proposées (7-12).

Il faut distinguer le droit international public d'une autre matière juridique qui fait l'objet d'un enseignement universitaire distinct : le droit international privé. Bien qu'elle soit dite internationale, cette branche du droit relève du droit (7). Il y a ainsi un droit international privé français distinct du droit international privé chinois ou éthiopien. Il n'existe au contraire qu'un droit international (8) dont les techniques sont universelles. De même, sont universelles les normes internationales coutumières. Les normes qui forment le droit international privé sont (9), dans un Etat donné, par la loi, la jurisprudence des juridictions internes de cet Etat ou plus rarement par (10). Rien n'empêche pour autant qu'une convention internationale, conclue entre deux ou plusieurs Etats, puisse s'appliquer à une situation qui relève du droit international privé. Les relations régies par le droit international privé sont des relations entre (11), qui peuvent être aussi bien des personnes (12) que des personnes morales. Le droit international privé ne régit pas les relations entre Etats.

- | | | |
|-----|--------------------|----------------------|
| 7- | 1) interne | 2) externe |
| | 3) laïque | 4) pénitencier |
| 8- | 1) privé | 2) public |
| | 3) individuel | 4) particulier |
| 9- | 1) installées | 2) dressées |
| | 3) positionnées | 4) établies |
| 10- | 1) le Protocole | 2) le Code civil |
| | 3) la Constitution | 4) la Réglementation |
| 11- | 1) particuliers | 2) personnels |
| | 3) magistrats | 4) procureurs |
| 12- | 1) statiques | 2) physiques |
| | 3) concrètes | 4) charnelles |

IV – Lisez les trois textes ci-dessous et répondez aux questions qui les suivent.

Texte no. 1:

"Demeure" vient du latin "*mora*" signifiant "retard". La mise en demeure est une interpellation formelle faite au débiteur qui n'a pas exécuté son obligation à son terme. Notons que l'appellation "mise en demeure" désigne à la fois le document qui est notifié

au débiteur et les conséquences de sa réception. Une fois la mise en demeure notifiée on dit du débiteur, qu'"il est en demeure".

Ainsi le débiteur est constitué en demeure, soit par une sommation ou par autre acte équivalent, telle une lettre missive lorsqu'il ressort de ses termes une interpellation suffisante, soit par l'effet de la convention, lorsqu'elle porte que, sans qu'il soit besoin d'acte et par la seule échéance du terme, le débiteur sera en demeure.

En cas d'inexécution du contrat ou de retard dans cette exécution, et sauf cas fortuit ou force majeure, la date de l'envoi d'une mise en demeure transmise au débiteur génère une créance d'intérêts qui sont calculés soit au taux fixé par le contrat s'il le prévoit ou au taux légal, dans le cas contraire.

13- Selon le texte ci-dessus la mise en demeure est une demande impérative

..... .

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1) à l'emprunteur | 2) au créditeur |
| 3) au consignateur | 4) au créancier |

14- Dans le texte ci-dessus, le mot "sommation" est employé dans quel sens?

- 1) Acte solennel par lequel, dans la législation française, l'enfant majeur jusqu'à un certain âge requérait ses parents de donner leur consentement au projet de mariage qu'il avait formé.
- 2) Tout procédé qui consiste à déterminer la valeur conventionnelle globale équivalente, à un moment donné, d'une série de valeurs diversement échelonnées dans le temps.
- 3) Acte par lequel un huissier enjoint à un débiteur de payer ce qu'il doit ou d'accomplir ce à quoi il s'est obligé.
- 4) Opération par laquelle on fait la somme de plusieurs quantités, notamment des termes d'une série.

15- Selon le texte, si le créancier n'a pas procédé à l'envoi d'une lettre recommandée, la citation à comparaître

- 1) n'a aucune valeur officielle
- 2) vaut par elle-même mise en demeure
- 3) ne sera efficace que lors du jugement
- 4) oblige l'huissier à comparaître devant la juridiction ayant compétence pour juger l'affaire

16- Faute de l'exécution du contrat, le débiteur en demeure doit payer

- 1) le principal
- 2) les frais de recouvrement
- 3) la redevance et les frais d'impôts
- 4) à la fois le principal et les frais de recouvrement

17- Selon le texte, la mise en demeure vise surtout

- 1) à inciter le destinataire à accomplir ses obligations face à la menace d'une action en justice
- 2) un effet contraignant immédiat pour le débiteur
- 3) le renoncement aux dommages et intérêts
- 4) l'arrestation immédiate du créancier

Texte no. 2:

Le droit de la consommation est un facteur de protection du consommateur. Certaines méthodes commerciales jugées dangereuses pour le consommateur sont considérées comme illicites. La détection de clauses abusives dans un contrat et les conséquences qu'il faut en tirer sont instructives.

Avant d'aborder le droit de la consommation, il importe de savoir ce qu'il faut entendre par «consommateur». Le consommateur est généralement défini comme toute personne physique qui, en dehors du cadre de son commerce, de ses affaires ou de sa profession, passe un contrat avec un fournisseur lui-même dans l'exercice de son activité professionnelle ou commerciale. S'il s'agit généralement de personnes physiques (en droit français, contrairement au droit européen), une personne morale peut être considérée comme un consommateur.

De nos jours, la protection du consommateur s'est accrue. Le législateur a créé un Code de la consommation en 1993. Le droit de la consommation est en perpétuelle évolution, notamment sous l'influence des mouvements écologistes et des exigences accrues des consommateurs en matière de qualité et de sécurité des produits. Dans une relation marquée par un déséquilibre entre le consommateur et le professionnel, le droit de la consommation cherche à protéger les droits du consommateur dans la relation contractuelle. L'intérêt du consommateur justifie donc des restrictions à la liberté du commerce et de l'industrie ainsi qu'au droit commun des contrats.

Conscient du déséquilibre contractuel existant dans le contrat de consommation, le législateur a créé des dispositions juridiques qui cherchent à éclairer et protéger le consentement du consommateur. L'obligation d'information du professionnel et du droit de rétractation du consommateur est à ce titre une avancée. Si, une fois le contrat conclu, les règles de droit commun sont en principe applicables, le législateur a toutefois prévu des techniques qui lui sont dérogatoires.

- 18- Pourquoi le législateur insiste sur l'obligation d'information du professionnel?
- 1) Pour que le commerçant puissent obtenir rapidement le bien convoité en dépensant le moins de temps possible.
 - 2) Afin que les législateurs puissent mieux réfléchir sur ce à quoi ils s'obligent.
 - 3) Pour que la loi s'éloigne de la consommation compulsive ou incontrôlable.
 - 4) Afin que le consommateur s'engage en connaissance de cause.
- 19- Le droit de la consommation appartient à la sphère du droit
- 1) pénal
 - 2) privé
 - 3) criminel
 - 4) international
- 20- Selon le droit de la consommation, le consommateur est une personne qui
- 1) prend une consommation dans un endroit particulier
 - 2) utilise des biens ou des services afin de produire quelque chose
 - 3) se voit proposer ou qui accepte une offre de contrat portant sur un bien ou un service à des fins non professionnelles
 - 4) dispose de ressources qu'il peut dépenser sur un ensemble de biens et services disponibles sur le marché

- 21- Selon le texte, le droit de la consommation est issu du développement pour la protection des consommateurs dans leurs relations avec les entreprises.
- 1) du mouvement consumériste
 - 2) des mouvements écologistes
 - 3) des exigences des consommateurs
 - 4) des revendications des commerçants
- 22- Qu'est-ce qu'on entend ici par "le droit de rétractation du consommateur"?
- 1) Le droit de négocier avec le professionnel en dehors de tout contrat.
 - 2) Le droit de se retirer et de faire signer le contrat par un tiers.
 - 3) Le droit de revenir sur ses déclarations.
 - 4) Le droit de demander une avance.
- 23- Lisez la dernière phrase du texte, dites quel est l'antonyme du mot «dérogatoires».
- 1) différentes
 - 2) opposées
 - 3) attentatoires
 - 4) conformes

Texte no. 3:

Le Droit pénal est la branche du droit qui détermine les infractions, les sanctions que la Société impose à ceux qui commettent ces infractions et les mesures de prévention ainsi que les modalités de la répression des faits constitutifs d'infractions. Ainsi, selon ces règles, règles puisant leurs sources dans les préceptes religieux et moraux, est-il admis que ceux qui tuent, qui volent, qui violent, qui abusent de la confiance des autres doivent être punis. Mais il est aussi admis, avec une différence de degré, bien entendu, que ceux qui ne respectent pas les règles de stationnement ou qui déposent leurs ordures n'importe où le soient également.

Le fondement de cette répression est double:

- on attribue traditionnellement à cette répression une fonction morale. En effet, derrière la punition, on trouve souvent l'idée de justice, d'expiation du coupable, on répond au mal en faisant mal. La fonction de la peine est donc ici rétributive.

- Mais on reconnaît aussi à la répression une fonction utilitaire, pas seulement morale. Une mission de prévention qui d'ailleurs est double: l'idée n'est plus ici la justice, mais la protection de la société par la prévention.

Une prévention spéciale, tout d'abord, qui permet d'éviter que le coupable ne commette d'autres actes antisociaux à l'avenir, avec l'élimination du condamné ou tout au moins sa neutralisation. Mais aussi avec son amendement, sorte de réinsertion sociale, ou encore un traitement médical qui peut lui être appliqué. Enfin, l'idée d'intimidation, c'est à dire que l'on va compter sur l'intimidation de la personne pour éviter la récidive.

- 24- Selon le texte, le Droit pénal
- 1) élabore les droits ou les devoirs des particuliers dans le cadre de la société organisée
 - 2) tranche un conflit juridique entre le plaignant et le défendeur et observe les usages du savoir-vivre, les règles de la civilité
 - 3) étudie les faits, actes ou omissions considérés comme portant atteinte aux règles d'organisation d'une société donnée
 - 4) intervient dans un procès pénal pour réclamer la réparation du préjudice causé par l'infraction, et distinct de la condamnation encourue par son auteur

- 25- Selon le Droit pénal, si la Justice récompense ou châtie selon la valeur des actes, sans tenir compte des circonstances, c'est parce qu'elle a une fonction
- | | |
|---------------|----------------|
| 1) morale | 2) religieuse |
| 3) utilitaire | 4) rétributive |
- 26- Le Droit pénal, qui concerne les relations entre la société ou la collectivité publique et un individu, s'oppose
- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| 1) au droit criminel | 2) au droit civil |
| 3) au droit pénal des affaires | 4) au droit pénal international |
- 27- Selon le texte, la réinsertion sociale est souvent définie par
- 1) le développement d'un sentiment d'isolement dans sa communauté
 - 2) le fait de subvenir illégalement à ses besoins
 - 3) le défaut des normes et les valeurs sociales
 - 4) l'absence de récidive
- 28- L'élimination ou la neutralisation du condamné ne se fait pas par l'un des cas proposés. Lequel?
- 1) Emprisonnement à perpétuité avec possibilité de réduction.
 - 2) Peines privatives de liberté de très longue durée.
 - 3) Perte de certains droits ou privilèges.
 - 4) Peine de mort.
- 29- Comment s'appelle une personne qui fait ou a fait de la prison préventive?
- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1) Préventeur | 2) Préventrice |
| 3) Préventionnaire | 4) Préventionniste |
- 30- Lequel des cas suivants étudie la personne du criminel, les causes de sa criminalité et les moyens d'y remédier?
- | | |
|-------------------|--------------------|
| 1) La cour pénale | 2) La criminologie |
| 3) Le tribunal | 4) Le droit pénal |